

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 30 juillet 2015

Présents : Christian VERGNES, Maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOISSET.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Anne-Laure ALBAGNAC (pouvoir à Stéphanie CROZES), Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Dominique CAVAROC.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Choix du traiteur de la cantine, fixation du prix du repas, adoption du règlement de la cantine et garderie,**
- 2) Entretien et contrôle des appareils de lutte contre l'incendie,**
- 3) Redevance assainissement : précision sur la tarification de la prime fixe,**
- 4) Diverses demandes de subventions,**
- 5) Tarif du gîte pour l'année 2016,**
- 6) Résultat de l'enquête publique à Albinet, Cureboursot et le Faou Rey,**
- 7) Alimentation électrique au Plô,**
- 8) Questions diverses**

- 1) Choix du traiteur de la cantine, fixation du prix du repas, adoption du règlement de la cantine et garderie,**

Choix du traiteur

Une consultation a été lancée en vue de changer de traiteur pour la fourniture des repas dans les cantines municipales. Cinq candidats ont répondu à cette consultation : CRM de Rodez, Ansamble de Baraqueville, MFR de Naucelle, les Sentiers de la Découverte d'Alrance, l'Auberge de Bruéjouis.

Après analyse des plis selon les critères de sélection définis dans la sélection (prix 50 % ; valeur technique de l'offre 30 % ; valorisation des produits et matières issus de la production locale 20 %), c'est la Maison Familiale Rurale de Naucelle qui arrive en tête avec une prestation facturée 3.18 euros le repas, comprenant 4 éléments, en liaison chaude.

Une rencontre sera organisée avant la rentrée scolaire pour fixer les modalités pratiques d'organisation.

Fixation prix du repas facturé aux parents

Aujourd'hui, les repas sont facturés 3 euros pour le 1^{er} enfant, 2.10 pour le 2^{ème} et 1.50 pour le 3^{ème} pour un repas payé au traiteur actuel 2.60 euros pour un élémentaire et 2.39 euros pour un maternelle. A ce tarif s'ajoutent les frais de personnel et les frais de fonctionnement des bâtiments ; on arrive à un coût de

revient de 6.30 euros le repas ; la Commune participe donc à hauteur de 60 % du prix d'un repas.

Il convient de fixer le prix des repas qui seront facturés aux parents à compter de septembre 2015, compte-tenu du changement de traiteur et du fait qu'une enquête avait été faite auprès des parents d'élèves pour savoir s'ils étaient favorables à une augmentation du tarif de repas dans le cas d'une amélioration de la qualité de ces derniers, enquête qui avait été largement majoritaire en faveur d'une augmentation.

Après un débat, les élus décident de porter le prix du repas à 3.20 euros (18 voix pour, 0 contre) et de supprimer la dégressivité (16 élus pour, 2 contre).

Adoption des règlements des cantine et garderie

M. le Maire donne lecture des règlements : quelques modifications mineures y sont apportées : ils sont adoptés à l'unanimité.

2) Entretien et contrôle des appareils de lutte contre l'incendie

La compétence « incendie » est à la charge de la Commune. Jusqu'à quelques années, le contrôle des poteaux incendie étaient effectués par le SDIS : ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, nous avons demandé un devis de contrôle et de maintenance à un prestataire de service (450 euros/an). Or, il semble qu'une nouvelle réglementation soit en train de se mettre en place (les débits autrefois exigés par poteau seraient modifiés).

M. le Maire propose donc de surseoir à ce devis en attendant que la nouvelle réglementation soit effective.

3) Redevance assainissement

Il convient de préciser les modalités d'appel de la prime fixe (45 euros HT) pour les logements loués. Jusqu'à aujourd'hui, elle était facturée au locataire présent dans le logement au 1^{er} janvier et en cas d'absence de locataire au propriétaire.

M. le Maire propose de proratiser cette prime fixe aux locataires en fonction du temps effectivement resté dans le logement. Cette modification entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (redevance assainissement 2017 basée sur consommation 2016).

Les élus valident à l'unanimité cette proposition.

4) Diverses demandes de subvention

- Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au club de foot « le Plô » de 209 euros pour la prise en charge par ce dernier des fournitures de peinture ayant servi à repeindre l'intérieur du vestiaire, étant précisé que ce travail a été effectué par les bénévoles de ce club.

- Espoir Foot 88 souhaite s'équiper de 2 buts mobiles pour le terrain de foot de Ceignac pour les entraînements et demande la prise en charge par la Commune d'un but dont le coût est de 1 258 euros (but et filet). Accord du Conseil Municipal

pour financer cet équipement qui nécessitera une décision modificative et la création d'un compte en section d'investissement avec des crédits à prendre sur les dépenses imprévues.

5) Tarif du gîte pour l'année 2016

Après avoir comparé les tarifs pratiqués pour le gîte communal de Calmont avec la moyenne des prix pratiqués en Aveyron dans la même catégorie, il s'avère que nos tarifs actuels correspondent tout à fait à cette moyenne. Les élus décident donc à l'unanimité de maintenir les tarifs actuels qui sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	SUPER HAUTE SAISON	HAUTE SAISON	MOYENNE SAISON	BASSE SAISON	VACANCES DE NOËL
SEMAINE	520	470	370	300	370
WEEK-END			165	165	220
MINI SEMAINE 4/5 JOURS			295	255	295
NUIT SUPPLEMENTAIRE			53	44	53
3 NUITS			220	210	
Location draps	10 euros par lit et par séjour				
Location linge de table et de toilettes	5 euros par personne et par séjour				
Caution	300 euros				
Ménage en fin de séjour (à la demande)	50 euros				
Accueil animaux domestiques	15 euros/jour/animal + caution de 100 euros/animal				

Le tarif de location mensuel à destination des familles de la Commune dans le cas d'un sinistre de leur habitation par exemple ou toute autre raison est de 500 euros, charges en sus.

6) Résultat de l'enquête publique à Albinet, Cureboursot et le Faou Rey

▪ M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 juin 2015 diligentant une enquête publique pour déclasser partie du domaine public à Albinet et Cureboursot et détaille les deux affaires ci-dessous.

A Albinet, il s'agit de déclasser environ 12 m² (partie en orange) du domaine public, situés contre la parcelle cadastré C 23 appartenant à Mme Solange POUGET, ceci dans le but que cette dernière achète cette partie de terrain pour avoir un parking privatif et pouvoir se garer sans empiéter sur le domaine public.

A Cureboursot, il s'agit d'une part d'améliorer la sortie de ce hameau sur la RD 551 en modifiant l'emprise de la voie communale n° 45 pour la décaler vers la propriété ANDRIEU (parcelle B 1013) et ce afin d'améliorer la visibilité des automobilistes. Après déclassement de la partie en jaune sur le plan, le propriétaire récupérerait cette partie et céderait à la Commune l'emprise pour la nouvelle voie ; d'autre part, suite au projet d'aménagement du bâtiment cadastré B 1828 et afin de supprimer des angles morts inutilisables en terme de circulation, il est envisagé de déclasser du domaine public les deux parties en vert sur le plan représentant environ 21 m².

Il donne lecture du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, M. Jean-Paul JAUDON.

L'enquête publique a eu lieu du 6 au 21 juillet 2015. M. le commissaire-enquêteur indique que le dossier d'enquête est conforme aux dispositions règlementaires ; il a reçu plusieurs visites au cours de ses permanences et conclut avec un avis favorable pour les 3 secteurs concernés avec la recommandation suivante pour le village d'Albinet : « compte-tenu de la mésentente des habitants du village, le commissaire-enquêteur recommande à la mairie de Calmont de réaliser un document d'arpentage précis, de borner cette parcelle et de réaliser ensuite les échanges ou aliénations éventuels le plus rapidement possible ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine l'avis du commissaire-enquêteur et prend acte de sa recommandation. Une délibération complémentaire fixera les modalités de cession de ces parties de domaine public.

▪ Concernant l'affaire de l'intégration dans le domaine public communal de la voie du lotissement « le Faou Rey » à Ceignac, M. le Maire cède la parole à M. Marc ANDRIEU, Maire-Adjoint pour présenter le rapport du commissaire-enquêteur car M. le Maire est gérant de la société qui a réalisé le lotissement « le Faou Rey ».

L'enquête publique a eu lieu du 6 au 21 juillet 2015. M. Jean-Paul JAUDON, commissaire-enquêteur, indique dans son rapport que le dossier d'enquête est conforme aux dispositions règlementaires ; il précise également qu'il n'a reçu aucune visite ni observation pendant l'enquête publique et conclut en donnant un avis favorable, sans réserve, ni recommandation pour l'intégration de la voie du lotissement « le Faou Rey » dans le domaine public communal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et sans la voix de M. le Maire, entérine l'avis de M. le Commissaire-enquêteur. Cette voie sera donc intégrée dans le tableau des voies communales après qu'un acte notarié soit signé, acte à la charge du lotisseur.

David MAZARS précise qu'il conviendra d'ajouter à la longueur de la voirie communale cette portion de voie.

7) Electrification d'un terrain au Plô

M le Maire fait part d'un projet de vente de terrain au Plô pour lequel il convient de prévoir une extension du réseau électrique. Le SIEDA a établi un devis de travaux de 14 400 euros sur lequel il est demandé à la commune une participation de 3 600 euros.

Le terrain étant classé en zone NB, zone dans laquelle les réseaux ne sont pas dus par la Collectivité, M le Maire propose de répercuter les frais de viabilisation au vendeur du terrain, M. Serge RAYNAL qui a accepté de rembourser à la Commune la participation de 3 600 euros. Une délibération actera cette décision prise à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8) Questions diverses

▪ **Achat tondeuse, taille haie et sécateur électrique** : le choix s'est porté sur une tondeuse frontale auto tracté de 38 chevaux ; les 3 matériels ont été commandés chez CMA pour un total de 23 300 euros avec la reprise de la tondeuse WIDERMAN pour 3 000 euros.

Contactez l'Agence Adour Garonne pour pouvoir bénéficier de subvention ????????

▪ **Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur** nous a fait parvenir une carte de notre commune reprenant les zones humides ainsi qu'un mémento les détaillant.

▪ Pour information, la Préfecture vient de notifier l'arrêté d'attribution de la **subvention DETR pour l'aménagement du parking de Magrin** d'un montant de 5 800 euros.

Points sur les travaux

- Parking école de Magrin : les bordures sont en train d'être posées. Les réunions de chantier ont lieu les lundis après-midi. Quelques modifications ont été effectuées au niveau du bi-couche qui a été remplacé par du tout venant devant l'emplacement des voitures.

- L'abri bus devant être placé devant le PPE à Ceignac sera livré la 1^{ère} semaine de septembre

- Voirie : les graves sont en cours de pose.

- RD 603 : la circulation est rétablie ; on attend un devis de la SLA pour l'éclairage public du cimetière au Couderc.

Le merlon de terre bombée devra être planté avec une haie basse : voir la pépinière de Salmiech pour la fourniture des végétaux.

Au niveau du stade de foot, réfléchir à la fermeture par une haie ou une barrière en bois autoclave ? La 2^{ème} solution paraît la plus adaptée.

- 2 x 2 voies de la RN 88 : les terrassements de l'échangeur ont commencé ; les travaux de la voie provisoire vont débuter ; côté Prévinquières, le pont est bien avancé : le tablier sera coulé d'ici le 15 août.

- Agrandissement de la médiathèque : une rencontre a eu lieu dernièrement avec l'architecte, Mme BONNET. On aura un dossier complet (plan, descriptif et estimation) pour fin septembre afin de solliciter les partenaires financiers (le chargé de mission du PETR sera vu prochainement pour savoir si ce dossier est éligible à la Région).

- Chantier de la Maison de repos « les Tilleuls » : les travaux de démolition ont commencé à l'intérieur ; le 17 août démarrent les démolitions du bâtiment : à cet effet, des arrêtés modifiant la circulation seront mis en place : un point sera fait avec l'entreprise de démolition.

- Couverture de la Basilique : les travaux de couverture de la partie ancienne sont décalés en raison du chantier de la maison de repos. Une demande de déclaration préalable est en cours de dépôt à la DDT.

- Les travaux de séparation de l'ancienne cantine de Ceignac sont terminés. La porte du fond de la salle des fêtes de Ceignac a été remplacée comme prévu. Le revêtement du sol de la classe de Mme RATABOUL à Magrin sera changé à partir du 17 août ; sont à l'étude des devis pour améliorer l'acoustique dans la classe de Mme OLIVERO.

• **Personnel** :

L'offre de l'ESAT de Ceignac pour le lavage du linge des écoles et cantines est trop onéreuse de par le volume du linge ; il est prévu d'acheter un lave-linge et un sèche linge pour l'école de Magrin, l'école et le PPE de Ceignac étant déjà équipé.

Par contre le linge du gîte rural et celui de l'école (couvertures une fois par an) sera confié à l'ESAT : voir avec eux les modalités d'organisation.

Afin de clarifier et de préciser le rôle de chaque agent à la cantine de Ceignac, la fiche de poste de chacune d'entre elles sera actualisée.

Remplacement de S PONS, absente de la rentrée jusqu'au 31 décembre : M. le Maire va recevoir une ou plusieurs personnes qui ont candidaté et dont le profil correspond à notre recherche.

Equipement spécial (table et chaise) pour une enfant mal voyante de l'école de Magrin : le club « Kiwanis » prendra en charge cet équipement ; une réception sera organisée à cet effet et en remerciement de leur participation.

- Le Tribunal de Grande Instance nous a proposé un Travail d'Intérêt Général pour une durée de 105 h à compter du 31 août ; on attend la confirmation du Juge d'Application des Peines.

- Révision du PLU : la commission est en train de travailler, à la demande du bureau d'études, sur les logements vacants et les granges qui pourraient être aménagées.

- PETR : le programme « LEADER » va bénéficier d'une enveloppe de 3 millions d'euros à répartir sur tout le territoire ; une contrainte supplémentaire a été créée avec un minimum de 10 000 euros de subvention par projet.

Une enveloppe de 500 000 euros sera attribuée pour le programme de transition énergétique verte : les études du réseau de chaleur de Ceignac pourraient peut-être être subventionnée par ce biais.

- Intercommunalité : la loi NOTRE a été adoptée avec un seuil de 15 000 habitants pour les intercommunalités et des dérogations possibles notamment pour l'Aveyron avec un seuil minimum de 5 000 habitants ; donc la Communauté de Communes actuelle devra évoluer. M. le Maire précise qu'il a demandé aux élus de la Communauté de Communes Viaur Céor Lagast de réfléchir à cette évolution ainsi qu'aux élus de tous les Conseils Municipaux.

- Mme HUSSON, kinésithérapeute, souhaite mettre en place « une école du dos » en prodiguant des cours à l'annexe de la salle des fêtes de Ceignac le jeudi de 17 à 18 h. Réfléchir à un tarif à mettre en place pour la location de cet espace. Affaire à suivre au prochain Conseil Municipal.

- Prochaine lettre municipale : insérer une information sur les travaux de voirie 2015 (D MAZARS contacte directement C LACOMBE) et sur les distributeurs de poches pour les déjections canines.

- M COUFFIGNAL indique que la buvette organisée lors du Rallye du Rouergue a laissé un bénéfice de 109 euros par association.

- Le centre de loisirs de Magrin rencontre un réel succès.

- Le prochain Conseil Municipal est prévu le 1^{er} septembre 2015 à 20 h 30 en Mairie.

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 0 heure.